Le RCP publié sur le site de l'Anses n'a pas fait l'objet d'une validation. Les informations communiquées dans ce RCP sont sous la seule responsabilité du laboratoire titulaire de l'Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU).

# **ANNEXE**

# INFORMATIONS DISPONIBLES

## Dénomination du médicament vétérinaire

BLUEVAC-3, SUSPENSION INJECTABLE POUR BOVINS ET OVINS

## Composition qualitative et quantitative

Chaque mL de vaccin contient :	
Substance active : Virus Bluetongue, sérotype 3, souche BTV-3/NET2023, inactivée	10 <sup>6.5</sup> CCID <sub>50</sub>
$^{\star}$ CCID $_{50}$ : Dose infectante à 50 % sur culture cellulaire équivalente au titre ava confirmée dans les lots finaux par épreuve virulente sur ovins).	nt inactivation (efficacité
Adjuvants : Hydroxyde d'aluminium Saponine de quillaia (Quil A)	6 mg 0,05 mg

## **Excipients:**

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Thiomersal	0,1 mg
Chlorure de sodium	
Phosphate disodique	
Phosphate de potassium	
Eau pour préparations injectables	

# Forme pharmaceutique

Suspension blanche ou blanche-rosée.

# **Informations cliniques**

## Espèces cibles

Bovins et ovins.

## Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

## **Ovins**

Pour une immunisation active des ovins afin de réduire la virémie, prévenir la mortalité et réduire les signes cliniques causés par le virus bluetongue sérotype 3.

Mise en place de l'immunité : 21 jours après la fin de la primo-vaccination.

Durée de l'immunité : non établie.

## **Bovins**

Pour une immunisation active des bovins pour réduire la virémie causée par le virus bluetongue sérotype 3.

Mise en place de l'immunité : 21 jours après la fin de la primo-vaccination.

Durée de l'immunité : non établie.

## **Contre-indications**

Aucune.

## Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Aucune information n'est disponible sur l'utilisation du vaccin chez les ovins et bovins séropositifs y compris les animaux ayant des anticorps d'origine maternelle.

#### Précautions particulières d'emploi

## Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Sans objet.

# <u>Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire</u> aux animaux

En cas d'auto-injection accidentel(le), demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

## Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

#### Effets indésirables (fréquence et gravité)

## Ovins:

Très fréquent	Nedule ou site d'injection1
(>1 animal / 10 animaux traités):	Nodule au site d'injection <sup>1</sup>
Fréquent	Hyperthermie <sup>2</sup>
(1 à 10 animaux / 100 animaux traités) :	nypermemie-
Très rare	Perte d'appétit
(<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Réaction d'hypersensibilité

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Nodule indolore de 0.5 à 3 cm qui diminue progressivement avec le temps et disparaît normalement sous 14 jours.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Il est courant d'observer une augmentation transitoire de la température rectale ne dépassant pas 1 °C. Elle ne persiste pas plus de 24 à 72 heures.

#### Bovins:

Très fréquent	Nadula quaita d'inication1	
(>1 animal / 10 animaux traités) :	Nodule au site d'injection <sup>1</sup>	
Rare		
(1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :	Hyperthermie	
Très rare	Perte d'appétit	
(<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Réaction d'hypersensibilité	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Nodule indolore de 0.5 à 9 cm qui diminue progressivement avec le temps et disparaît normalement sous 21 jours.

Note : Effets indésirables basés sur ceux rapportés pour les vaccins BLUEVAC contenant des antigènes des sérotypes 8, 1 et 4 et confirmés par des études réalisées avec BLUEVAC 3.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

#### Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

#### Gestation:

Peut être utilisé au cours de la gestation chez les brebis et les vaches.

#### Lactation:

Aucun impact négatif sur la production laitière de l'utilisation du vaccin chez les brebis et les vaches en lactation n'est attendu.

## Fertilité:

L'innocuité et l'efficacité du vaccin n'ont pas été établies chez les mâles reproducteurs (ovins et bovins). Dans cette catégorie d'animaux, le vaccin devrait être utilisé en fonction de l'évaluation du rapport bénéfice/risque par le vétérinaire et/ou les autorités nationales compétentes responsables de la politique vaccinale du moment contre le virus bluetongue (BTV).

# Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

#### Posologie et voie d'administration

Voie sous-cutanée.

## **Primo-vaccination**

Ovins à partir de l'âge de 2 mois :

Administrer deux doses de 2 mL par voie sous cutanée à 3 semaines d'intervalle.

Bovins à partir de 2 mois d'âge :

Administrer deux doses de 4 mL à 3-4 semaines d'intervalle.

## Rappel

Non établi.

## Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Après l'administration d'une double dose, aucun effet indésirable autre que ceux décrits dans la rubrique « Événements indésirables » n'est attendu.

Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Le médicament vétérinaire a été autorisé pour une utilisation d'urgence. Le vaccin doit être utilisé conformément à l'évaluation bénéfice/risque réalisée par le vétérinaire responsable.

#### Temps d'attente

Zéro jour.

#### Propriétés immunologiques

Ovins: QI04AA02.

Bovins: QI02AA08.

Stimuler l'immunité active des ovins et des bovins contre le virus bluetongue du sérotype 3.

## Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

## Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 12 mois. Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 10 heures.

## Précautions particulières de conservation

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C). Ne pas congeler. Protéger de la lumière.

## Nature et composition du conditionnement primaire

Flacons en polyéthylène de haute densité (HDPE) de 52 mL, 100 mL ou 252 mL avec bouchons en bromobutyle et capsules en aluminium.

# <u>Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non</u> utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

## Nom et adresse de l'importateur / Titulaire de l'ATU

CZ VACCINES S.A.U. A RELVA S/N, TORNEIROS, 36410 O PORRINO (PONTEVEDRA), ESPAGNE

#### Présentation(s) disponible(s)

Boîte en carton avec un 1 flacon contenant 52 mL Boîte en carton avec un 1 flacon contenant 100 mL Boîte en carton avec un 1 flacon contenant 252 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## Mentions réglementaires

USAGE VETERINAIRE.
AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION N° 90068.